

**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'AIDE AUX RIVERAINS
DE L'AÉROPORT TOULOUSE BLAGNAC**

Compte-rendu de la réunion, en visioconférence, du jeudi 10 février 2022 présidée par Mme Céline ENJAUME, directrice du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Haute-Garonne.

Liste des présents en visioconférence

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Bilan 2021
 - 1) Indicateurs d'activité
 - 2) Indicateurs financiers
 - 3) Indicateurs de satisfaction

- II. Dossiers présentés
 - 1) Dossiers en attente de travaux,
 - 2) Demandes modificatives, dossiers rejetés, recours

- III. Enjeux et perspectives
 - 1) Particuliers
 - 2) EE/ESS
 - 3) Copropriétés
 - 4) Prévisionnel budgétaire

Les documents suivants ont déjà été transmis avec la convocation :

- . Diaporama
- . Tableau des nouveaux dossiers travaux à valider

I. Bilan 2021 (cf. diapositives 3 à 19) :

1) Indicateurs d'activité

Les demandes exprimées en logements éligibles sont en légère baisse. Pour les particuliers, 67 demandes (éligibles ou non) ont été reçues en 2021 soit 91% de 2020 et 78% de 2019. Concernant les copropriétés, 3 dossiers ont été reçus pour de petits collectifs de 11 à 19 logements, tous situés à Toulouse.

En 2021, 2 CCAR ont été réunies, une CCAR plénière le 18/05/2021 et une CCAR dématérialisée le 11/10/2021. Ces instances ont permis d'engager 1 M€ de travaux : 462 k€ pour les particuliers et 546 k€ pour des copropriétés. Il n'y a eu aucun engagement pour des établissements, les projets de travaux des écoles maternelles Louise Michel et Jacquier prévus en 2021 ayant dû être reportés du fait du contexte lié à la crise sanitaire.

Depuis 1995, l'aide à l'insonorisation a permis de traiter au total 12 320 logements représentant plus de 78 M€.

A noter que le nombre de logements a été corrigé en raison notamment de doublons sur des copropriétés au moment de la passation entre l'ADEME et la CCIT. Quoi qu'il en soit, le potentiel PGS (20 164) est certainement surévalué pour les raisons suivantes : démolitions et insonorisations hors système d'aide non connues, critères d'antériorité par rapport aux PEB postérieurs à l'évaluation de ce potentiel non intégré. Il faut aussi noter que les riverains doivent être volontaires pour demander une aide à l'insonorisation.

L'aide moyenne accordée est calculée sur la base des dossiers présentés en CCAR et se situe aux alentours de 10 k€ pour les particuliers et de 4 k€ pour les copropriétés. L'augmentation des matériaux de construction pourrait l'impacter à la hausse. En 2020 aucune copropriété n'a été présentée à l'unique CCAR du 02/03/2020.

Afin de tenir compte des remarques formulées lors de la dernière CCAR plénière, les délais de traitement ont été découpés pour refléter plus précisément les étapes de la procédure pour les particuliers. Ces délais tiennent aussi compte de la réactivité des Riverains.

2) Bilan financier 2021

En 2021 le budget global était de 5,5 M€ dont 1,8 M€ de TNSA collectée et 3,7 M€ de report de solde. Le dispositif a bénéficié d'une compensation exceptionnelle de TNSA, versée fin décembre, d'un montant de 438,7 k€.

Les revenus de la TNSA ont fortement diminué du fait de la crise sanitaire puisque la TNSA collectée dépend du nombre de mouvements d'avions.

Le report dépend à nouveau, à la fois des choix d'affectation de dépenses dans les trois portefeuilles (particuliers, copropriétés, établissements) décidés par les CCAR précédentes, et des engagements qui ont pu être effectués pendant l'année écoulée. Pour les projets importants (grosses copropriétés, établissements) il est nécessaire de cumuler des fonds d'année en année.

Les frais de gestion sont essentiellement composés des frais de personnel et ont été impactés par le chômage partiel d'où la baisse observée (295 k€ en 2019 vs 171 k€ en 2021).

3) Indicateurs de satisfaction

En fin d'opération d'insonorisation, ATB envoie un questionnaire de satisfaction aux riverains. Le taux de retour des questionnaires envoyés aux particuliers au moment du versement de l'aide des travaux n'a été que de 32 % cette année du fait de l'omission de l'envoi d'une enveloppe T. Cette erreur a été corrigée. Les 12 riverains ayant retourné le questionnaire sont satisfaits ou très satisfaits ; la gêne ressentie après les travaux est faible alors qu'elle était forte ou moyenne avant l'insonorisation de leur logement.

Les priorités fixées dans le cadre de l'activité partielle d'ATB n'ont pas permis d'envoyer des questionnaires aux résidents des copropriétés insonorisées dont les travaux d'insonorisation ont été achevés.

Pour les mêmes raisons, aucun contrôle chez les particuliers n'a pu être effectué par ATB.

II. Dossiers présentés (cf. diapositives 20 à 23) :

1) Dossiers en attente de travaux

La CCAR valide à l'unanimité les dossiers présentés qui concernent 17 logements de particuliers (16 à Toulouse, 1 à Cornebarrieu) pour 148,5 k€ et 16 logements d'une copropriété située à Toulouse pour 92,5 k€.

Sont formulés les commentaires suivants:

- Application du taux de prise en charge au plafond si le devis est supérieur au plafond ou au devis s'il est inférieur au plafond. Le plafond est calculé selon le barème réglementaire applicable aux pièces de vie et cuisines séparées selon le type d'habitat (individuel ou collectif) et la zone du PGS.
- Il a été renoncé à des travaux sur toiture pour 1 logement situé dans un collectif : ce cas de renonciation est très rare et est lié à la difficulté de traiter les toitures en copropriété.
- Les engagements de travaux concernent des travaux mineurs ne nécessitant par l'intervention d'un professionnel du bâtiment ainsi que des mises aux normes en termes de sécurité à faire en parallèle des travaux d'insonorisation et non prises en charge.

2) Décisions modificatives, dossiers rejetés et recours

Aucune décision modificative supérieure à 10 % ; 4 dossiers sont rejetés à différents stades de la procédure pour pièces manquantes après relances : AI-19-00093, AI-20-00023, AI-18-00062 et AI-18-00028.

Il n'y a pas de nouveau recours auprès de la CCAR. Les membres de la CCE sont informés d'un 2nd recours auprès du tribunal administratif suite à un refus d'accorder une 2ème aide à l'insonorisation d'une toiture ; ce dossier avait été présenté lors des CCAR précédentes.

IV. Enjeux et perspectives (cf. diapositives 24 à 35) :

L'objectif de l'exercice de coconstruction budgétaire est de partager une vision des enjeux de l'aide à l'insonorisation.

ATB gère les engagements d'études et de travaux en fonction des affectations décidées par la CCAR dans une perspective de programmation pluriannuelle.

En effet, les factures de certaines opérations nécessitant des budgets importants doivent pouvoir être honorées le moment venu (grosses copropriétés, établissements scolaires).

Mais il est également observé que certaines opérations se trouvent souvent reportées ; c'est souvent le cas des copropriétés privées dont les décisions sont prises au rythme des AG de copropriétaires.

1) Les particuliers

Les dossiers complets sont engagés en fonction des disponibilités budgétaires. La connaissance du montant engagé pour l'étude nous permet de calculer le montant plafond à pré-engager pour les travaux.

Ainsi dans le calcul de nos besoins budgétaires annuels nous devons tenir compte d'une part du reliquat de pré-engagement des dossiers des années précédentes de l'ordre de 1 M€ et d'autre part des montants à engager pour les nouvelles demandes de l'année et pour les demandes qui n'auraient pas pu être engagées les années précédentes.

2) EE/ESS

Il est rappelé que les études et travaux d'insonorisation sont pris en charge à 100 % des dépenses réelles non plafonnées et que l'objectif des précédentes CCAR est de pouvoir insonoriser au moins un établissement par an. D'où l'importance de capitaliser suffisamment de budget pour ces opérations.

2.1. Dossiers déjà engagés :

Les travaux des groupes scolaires Papus et Dauriac engagés en 2018 sont terminés et payés. Les travaux du Collège Vauquelin engagés en 2019 et reportés à cause du contexte lié à la crise sanitaire devraient débiter en été 2022.

2.2. Dossiers à engager :

La priorité étant donnée aux établissements relevant de la petite enfance, le calendrier dépend de la planification par les services de la mairie de Toulouse (mutualisés pour la partie technique avec ceux de Toulouse Métropole) et des délibérations prises.

En 2022, la mairie de Toulouse prévoit d'insonoriser 2 écoles maternelles : Louise Michel (300 k€) et Jacquier (380 k€)

D'autres établissements sont identifiés pour les années suivantes :

- 2023 : Groupe scolaire Georges Hyon (650 k€)
- 2024 : Crèche Tabarbouille (192 M€) et Maternelle Tabar (261 k€)
- 2025 : Groupe scolaire Le Pastel (61 M€)

Un nouveau projet a été porté à la connaissance d'ATB en octobre 2021. Il s'agit de la transformation de l'EHPAD Les Tourelles situé 65 allée des Vitarelles, 31100 Toulouse (PGS zone III) en centre maternel du CCAS.

M. Jean-Michel SENDRA, directeur général adjoint du CCAS, est invité à présenter le projet du CCAS et à répondre aux questions.

Le projet est porté par le CCAS, la mairie de Toulouse et le conseil départemental de la Haute-Garonne au titre de l'aide sociale à l'enfance.

C'est un projet de réhabilitation important, de l'ordre de 5,5 M€ dont l'isolation acoustique n'est qu'une partie.

Il s'agit de relocaliser les locaux devenus vétustes du centre maternel situé rue Sainte-Lucie dans les locaux laissés vacants par l'EHPAD Les Tourelles (relocalisé à Montaudran), d'en augmenter la capacité d'accueil (de 40 à 52 lits) et d'engager une mutation importante de ce lieu d'accueil en développant l'autonomie des mères accueillies avec leur(s) enfant(s) pour un maximum de 36 mois. Ce projet est composé d'une partie logements de type foyer (34 appartements sur le site et 2 annexes à proximité) et d'une partie établissement qui n'a cependant pas vocation à être une crèche. Les pièces de vie telles dortoirs et salles de jeux seront climatisées.

Le début des travaux est prévu en été 2022 pour une durée de 18 mois. Ce projet va également susciter une revalorisation du nombre de professionnels (de 30 à 45 équivalents temps plein).

Il y a une volonté importante du conseil départemental et du CCAS de mener à bien ce projet. De ce fait, même si l'aide à l'insonorisation ne pouvait participer au financement, il n'est pas question de le reporter ni d'en revoir la configuration. Quant aux mineurs vivant dans les locaux à réhabiliter, ils se verront proposer d'autres solutions d'hébergement.

Les représentants des associations s'interrogent sur l'installation d'un centre maternel dans ce lieu soumis à nuisances sonores.

Les représentants des collectivités locales insistent sur la nécessité de prévoir une aide à l'insonorisation de ce centre maternel dont l'implantation est actée.

Les travaux devant débiter cet été, il est impératif que la CCAR se prononce, il est donc procédé à un vote :

- Abstention : M. BOUDET (AHCR)
- Avis défavorable : M. AGNEL (SNPL), M. CARIVEN (ADEA), Mme CAMPOY (ASIS), M. DRIJARD (UCQ) et Mme BEER-DEMANDEUR (Association de défense du quartier Fontaine-Lestang-Arènes)
- Avis favorable : M. GAILLOT (Airbus SAS), Mme COURADE (ATB), Mme BEZ (Toulouse-Métropole), Mme SENSE (Conseil Régional) et Mme ENJAUME (Présidente).

La présidente ayant une « voix prépondérante en cas d'égalité » (cf. article R571-75 du code de l'Environnement), l'aide à l'insonorisation de la partie établissement des locaux du centre maternel est acceptée.

La partie logements/foyer sera traitée dans un cadre classique d'opération groupée comme le sont les copropriétés, avec un montant plafond et un taux de prise en charge de 95% des travaux HT (accès au fonds de compensation de la TVA) ; le dossier sera présenté lors d'une prochaine CCAR.

3) Copropriétés

ATB recense une douzaine de projets pour un montant total d'aide aux travaux estimé à 1,8 M€ : 1,3 M€ identifiés pour 2022 et 325 k€ pour 2023. Cependant, il est proposé de plafonner ce besoin à 1 M€ en 2022, ces projets faisant très souvent l'objet de report du fait de validations à obtenir en AG aux différentes étapes de la procédure d'aide.

4) Prévisionnel budgétaire

L'activité de l'aéroport continue d'être impactée par la crise ; les prévisions de TNSA font l'objet d'hypothèses : 60 à 75% en 2022 et 75 à 80% en 2023.

En retenant une hypothèse de TNSA de 75% en 2022 et la répartition budgétaire proposée au vote, tous les travaux correspondant aux besoins recensés : 2,3 M€ pour les particuliers (chiffre très optimiste), 1 M€ pour les copropriétés (chiffre plafonné par l'expérience) et 865 k€ pour les 3 établissements (CCAS, maternelle Louise Michel et maternelle Jacquier) devraient pouvoir être engagés tout en préservant les enjeux d'engagement des années suivantes (à condition toutefois que les ressources de TNSA se maintiennent).

Compte-tenu de ces éléments et après avoir procédé à quelques simulations en séance, les membres de la CCAR votent à l'unanimité la répartition suivante de la TNSA collectée en 2022 :

	Voté en CCAR Le 14/02/2019	Réalisé Au 31/12/2020	Voté en CCAR Le 18/05/2021	Voté en CCAR Le 10/02/2022
- EE/ESS :	15%	15 %	30%	24%
- Copropriétés :	43%	43 %	10%	16%
- Particuliers :	42%	42 %	60%	60%
	-----	-----	-----	-----
	100%	100%	100%	100%

Il est envisagé de revenir en 2023 à la répartition de 2021.

ATB se rapprochera de Toulouse-Métropole pour voir dans quelle mesure le calendrier d'insonorisation des établissements de la petite enfance peut être consolidé, voire accéléré et informera le cas échéant les membres de la CCAR.

La présidente remercie les équipes d'ATB pour le travail accompli pendant l'année et les membres de la CCAR pour leur implication et lève la séance.

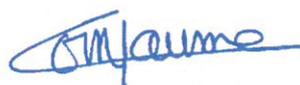
Additif

A posteriori, comme précisé par courriel du 22 février dernier adressé aux membres de la CCAR, il s'avère que les votes des représentants de la DSAC et de la DREAL, présents lors de la séance, qui auraient dû être appelés à voter, n'ont pas été entendus.

Par suite, le vote sera réitéré, par voie dématérialisée sur les dossiers à engager (point 2.2 de l'ordre du jour) et sur le prévisionnel budgétaire (point 4 de l'ordre du jour).

Fait à Toulouse le **11 AVR. 2022**

Pour le préfet et par délégation,
La directrice du service de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial



Céline ENJAUME

LISTE D'EMARGEMENT DE LA CCAR

DU 10/02/2022

Représentants des collectivités locales :

NOM*	Qualité*	Présent	Absent	Excusé
Patricia BEZ Toulouse Métropole	TITULAIRE	X		
Fella ALLAL Toulouse Métropole	SUPPLEANT			X
Thierry SENTOUS Toulouse Métropole	TITULAIRE			X
François CHOLLET Toulouse Métropole	SUPPLEANT			X
Christophe LUBAC SICOVAL	TITULAIRE		X	
Didier BELAIR SICOVAL	SUPPLEANT		X	
Stéphanie SENSE Conseil Régional Occitanie	TITULAIRE	X		
Marc SZTULMAN Conseil Régional Occitanie	SUPPLEANT		X	
Pascal BOUREAU Conseil départemental de la Haute Garonne	TITULAIRE			X
Julien KLOTZ Conseil départemental de la Haute Garonne	SUPPLEANT	X		

Représentants des professions aéronautiques :

Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome :

NOM*	Qualité*	Présent	Absent	Excusé
Yaël VAS CFDT	TITULAIRE		X	
Yohann HIRAUD Syndicat Force Ouvrière	SUPPLEANT		X	
Jérôme AGNEL Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) France ALPA	TITULAIRE	X		
Christophe BERTHIAU Confédération française de l'encadrement (CFE) C.G.C	SUPPLEANT		X	
Sébastien GAILLOT Airbus SAS	TITULAIRE	X		
Anais BENSÄÏ Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)	SUPPLEANT			X
Patrick REBY Air France	TITULAIRE		X	
Philippe GUITTET ASL Airlines France	SUPPLEANT		X	
Christine COURADE Société Aéroport Toulouse - Blagnac	TITULAIRE	X		
Philippe CREBASSA Société Aéroport Toulouse - Blagnac	SUPPLEANT			X

Représentants des associations :

NOM*	Qualité*	Présent	Absent	Excusé
Chantal BEER-DEMANDER Association de défense du quartier Fontaine-Lestang-Arènes	TITULAIRE	X		
Jérôme FAVREL Collectif contre les nuisances aériennes de l'agglomération toulousaine (CCNAAT)	SUPPLEANT		X	
Patrice CARIVEN Aussonne Environnement (ADEA)	TITULAIRE	X		
Alain GARCIA Aussonne Environnement (ADEA)	SUPPLEANT		X	
René BOUDET Association des habitants des coteaux de Ramonville-Saint-Agne (AHCR)	TITULAIRE	X		
Christian GUTIERREZ Maison de quartier de Bagatelle et Comité de quartier Papus-Tabar- Bordelongue	SUPPLEANT		X	
Didier BARGIACCHI Association de défense du quartier de Lardennes (ADQL)	TITULAIRE		X	
Isabelle CAMPOY Association de Sauvegarde des intérêts de Saint-Martin du Touche (ASIS)	SUPPLEANT	X		
Guillaume DRIJARD Union des Comités de Quartier (UCQ)	TITULAIRE	X		
Christophe SIBERTIN-BLANC Association de Défense de l'Environnement et de la Qualité de la Vie à Ancely et Arènes Romaines (ADEQVAAR)	SUPPLEANT		X	

Etaient également présents :

Mme Ghislaine BELIS (DREAL)
M. Arnaud DENAES (DSAC)
M. Frédéric FOURNIER (Conseil Départemental)
M. Josselin ROBERT (Toulouse Métropole)
M. SENDRA (CCAS)
Mme Stéphanie MONTOLIU et Mme Céline ENJAUME (Préfecture)
Mme Anne JULIA et Mme Ariane RISSER-MAROIX (ATB)